



# Camping La Forge de Sainte Marie

## TARIFS 2020



### EMPLACEMENTS CAMPING

Prix par nuit en Euro

Type d'emplacement	Taxe de séjour (0,60€ par personne de plus de 18 ans par nuit + éco taxe 0,10€ par personne de plus de 18 ans par nuit) non inclus		
	18/04/2020-03/07/2020	04/07/2020-21/08/2020	22/08/2020-06/09/2020
Emplacement 6 amp (2 pers inclus)	€ 19,50	€ 37,00	€ 19,50
Emplacement 6 amp eau égout (2 pers inclus)	€ 22,50	€ 39,50	€ 22,50
Emplacement 10 amp eau égout (2 pers inclus)	€ 27,00	€ 44,50	€ 27,00
Emplacement premium (2 pers inclus)	€ 31,50	€ 52,50	€ 31,50
Emplacement vélo (1 pers inclus)	€ 10,00	€ 15,00	€ 10,00
Personne supplémentaire de 12 ans et plus	€ 4,50	€ 10,00	€ 4,50
Personne supplémentaire de 2 ans à 11 ans	€ 2,50	€ 5,00	€ 2,50
Personne supplémentaire de moins de 2 ans	free	free	free
Animal	€ 2,00	€ 2,00	€ 2,00
Supplément près de la rivière (que 6 amp)	€ 2,00	€ 2,00	€ 2,00
Taxe de séjour (pers. de plus de 18 ans)	€ 0,60	€ 0,60	€ 0,60
Eco taxe (pers. de plus de 18 ans)	€ 0,10	€ 0,10	€ 0,10

### MOBILE HOMES et MAISONS DE CARACTERE/GITES

Prix par semaine en Euro ET pour les séjours à partir de 4 nuits (1/7 du prix par semaine x nombre de nuits)

Taxe de séjour (0,60€ par personne de plus de 18 ans par nuit + éco taxe 0,10€ par personne de plus de 18 ans par nuit) non inclus

Date	MH Forge 2 chambres 4 nuits minimum	MH Deluxe 2 chambres 4 nuits minimum	MH Waikiki 3 chambres 4 nuits minimum	MH Champagne 3 chambres 4 nuits minimum	MH Premium 3 chambres 4 nuits minimum	Gîte 2 pers 4 nuits min.	Gîte 4 pers 4 nuits min.	Gîte 6 pers 4 nuits min.
18/04-26/06	€ 350	€ 420	€ 450	€ 490	€ 650	€ 365	€ 450	€ 550
27/06-03/07	€ 450	€ 550	€ 575	€ 599	€ 760	€ 500	€ 550	€ 600
04/07-10/07	€ 599	€ 699	€ 750	€ 799	€ 990	€ 625	€ 775	€ 860
11/07-14/08	€ 750	€ 850	€ 900	€ 999	€ 1150	€ 735	€ 860	€ 960
15/08-21/08	€ 699	€ 799	€ 850	€ 950	€ 1050	€ 625	€ 775	€ 860
22/08-28/08	€ 450	€ 550	€ 575	€ 599	€ 760	€ 500	€ 550	€ 600
29/08-06/09	€ 299	€ 350	€ 375	€ 399	€ 530	€ 310	€ 390	€ 440

Prix par nuit en Euro pour les séjours de 1 à 3 nuits

Taxe de séjour (0,60€ par personne de plus de 18 ans par nuit + éco taxe 0,10€ par personne de plus de 18 ans par nuit) non inclus

Date	MH Forge 2 chambres 1 nuit minimum	MH Deluxe 2 chambres 1 nuit minimum	MH Waikiki 3 chambres 1 nuit minimum	MH Champagne 3 chambres 1 nuit minimum	MH Premium 3 chambres 1 nuit minimum	Gîte 2 pers 1 nuit min.	Gîte 4 pers 1 nuit min.	Gîte 6 pers 1 nuit min.
18/04-26/06	€ 63	€ 70	€ 80	€ 90	€ 100	€ 63	€ 80	€ 100
27/06-03/07	€ 75	€ 92	€ 100	€ 105	€ 130	€ 75	€ 90	€ 105
04/07-10/07	€ 100	€ 117	€ 135	€ 145	€ 170	€ 100	€ 130	€ 150
11/07-14/08	€ 125	€ 142	€ 170	€ 175	€ 200	€ 125	€ 160	€ 175
15/08-21/08	€ 115	€ 145	€ 142	€ 160	€ 170	€ 100	€ 130	€ 150
22/08-28/08	€ 75	€ 92	€ 100	€ 105	€ 130	€ 75	€ 90	€ 105
29/08-06/09	€ 50	€ 58	€ 65	€ 75	€ 90	€ 50	€ 64	€ 80

Veuillez nous consulter pour les tarifs de logements de plus de 8 personnes et de groupes.



# Camping La Forge de Sainte Marie



## FORMULAIRE DE RESERVATION

NOM, PRENOM:	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TELEPHONE :	NO IMMATRICULATION :
EMAIL:	

NOMBRE DE PERSONNES					DATE DE SEJOUR	
adultes 18 ans et +	12 à 17 ans	2 à 11 ans	moins de 2 ans	animal	arrivée	départ

### Choix de votre emplacement \* (cocher la case) / taille approximative de votre équipement \*\*

EMPLACEMENT <i>6 amp</i>	EMPLACEMENT <i>6 amp eau égout</i>	EMPLACEMENT <i>10 amp eau égout</i>	EMPLACEMENT PREMIUM <i>10 amp eau égout mobilier de jardin, frigo, barbecue, wi-fi</i>	EMPLACEMENT VELO <i>sans électricité</i>
*	*	*	*	*
**	**	**	**	**

### Choix de votre logement (cocher la case)

MH FORGE <i>2 chambres 3x7m</i>	MH DELUXE <i>2 chambres 8x3m terrasse couverte</i>	MH WAIKIKI <i>3 chambres 8x4m</i>	MH CHAMPAGNE <i>3 chambres 8x4m grand emplacement</i>	MH PREMIUM <i>3 chambres 8x4m lits faits, lecteur dvd, wifi</i>	GITE <i>2 PERS 45 m2</i>	GITE <i>4 PERS 50m2</i>	GITE <i>6 PERS 70m2</i>

Calcul du prix de votre séjour	PRIX TOTAL
Frais de réservation (que pour les locations)	15,00 €
Garantie annulation : emplacement camping 2,00 € par nuit, logement 30,00 € par location	€
Prix totale de votre séjour	€
Acompte : 25% du prix totale	€

### Choix de règlement (cocher votre choix)

<input type="checkbox"/>	Chèque à l'ordre de AFMS La Forge de Sainte Marie	<input type="checkbox"/>	Chèques vacances																				
Virement bancaire : IBAN FR76 3000 4001 9800 0100 5556 993 BIC BNPAFRPPTRO																							
Carte bancaire - VISA / MASTER / MAESTRO : Date d'expiration ____ / ____ cryptogramme visuel ____																							
numéro de la carte																							
<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																							

Comment avez vous connu La Forge de Sainte Marie? \_\_\_\_\_



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site [www.laforgedesaintemarie.com](http://www.laforgedesaintemarie.com), ainsi que par téléphone, courriel ou courrier. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et les clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tous clients à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

### Article 2 - Conditions de réservation

#### 2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification proportionnelle du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Pour les demandes de réservations en **emplacement camping** : toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de l'acompte de 25% (minimum 15.00€). Le solde est à payer à l'arrivée. Pour les demandes de réservations en **hébergement localitif** : toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de l'acompte de 25% (minimum 15.00€) et des frais de réservations. Le solde est dû au plus tard 30 jours avant votre date d'arrivée. Vous pouvez régler le solde directement sur le site [www.laforgedesaintemarie.com](http://www.laforgedesaintemarie.com) avec votre numéro de dossier en cliquant sur l'onglet « Paiement du solde ». En cas de non-paiement du solde dans ce délai, la réservation sera annulée sans notification et sans restitution de l'acompte et de frais de réservation. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement de la totalité du séjour vous sera demandé. Les tarifs comprennent l'eau, le gaz et l'électricité.

Nous acceptons qu'une seule voiture et 6 personnes maximum par emplacement.

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

L'entrée est payante pour vos visiteurs ou invités qui utilisent les équipements et/ou l'installation du camping.

Modes de paiement acceptés : Espèces, Chèque, VISA, Master, virement bancaire, chèques vacances ANCV

#### 2.2 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Les demandes d'annulation sont prises en compte uniquement lorsqu'elles sont signalées par téléphone, courriel ou courrier. Dans tous les cas l'acompte, les frais de réservation et les frais de la garantie annulation resteront acquis par le camping.

#### 2.3 Garantie annulation

Nous vous conseillons de souscrire à une garantie annulation au moment de la réservation. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec justificatifs au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel d'un emplacement ou d'une location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. L'acompte, les frais de réservation et les frais de la garantie annulation ne sont pas restitués. La garantie couvre uniquement les incidents suivants :

1. Décès, accident corporel grave ou maladie grave uniquement de l'assuré, du conjoint, des ascendant/descendant, frère et sœur.
2. Déménagement suite à une mutation professionnelle.
3. Licenciement économique de l'assuré ou du conjoint.
4. Dommage(s) atteignant la résidence principale de l'assuré suite à un incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives au vol ou au vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

Cette liste est exhaustive. La garantie annulation cesse ses effets à partir de la date d'arrivée figurant sur la réservation et ne peut en aucun cas intervenir pendant le séjour.

Tarifs garantie annulation :

- Emplacement camping : 2,00 € par nuit par emplacement
- Location : 30,00 € par séjour par location

### 2.4 Taxe de séjour/Eco taxe

Une taxe de séjour est perçue en supplément : 0.60€ par nuit et par personne à partir de 18 ans sur toute la saison. Une éco-taxe est perçue en supplément : 0.10€ par nuit et par personne à partir de 18 ans sur toute la saison.

### Article 3 - Déroulement du séjour

#### 3.1 Arrivée et départ

- En emplacement camping : les arrivées s'effectuent à partir de 14h00, les départs s'effectuent avant 12h00, n'importe quel jour de la semaine.

- En location : les arrivées s'effectuent à partir de 16h00, les départs s'effectuent avant 10h30, n'importe quel jour de la semaine. Passé minuit aucune arrivée ne sera possible. Il en sera de la responsabilité du client de trouver un hébergement alternatif pour la nuit.

#### 3.2 Durée

- En emplacement camping : à partir de 1 nuit selon disponibilités
- En location : à partir de 1 nuit selon disponibilités

#### 3.3 Caution

Une caution de 100.00 € par location en carte bancaire, chèque ou espèces vous sera demandée le jour de votre arrivée.

Une caution de 20.00 € par emplacement Premium en carte bancaire, chèque ou espèces vous sera demandée le jour de votre arrivée. La caution vous sera expédié à votre départ. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement ou l'emplacement dans un état de parfaite propreté.

#### 3.4 Remise des clés

Tout retour de clé après 10h30 ou libération d'un emplacement camping après 12h00 sans accord de la part de la réception entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

#### 3.5 Animaux

Les animaux sont admis en emplacements camping ainsi qu'en location (max. 2 animal par emplacement ou location), à condition : d'être tenu en laisse à l'intérieur du parc y compris sur l'emplacement camping loué, d'être promené à l'extérieur du parc pour ses besoins, que ses déjections soient ramassées et que son comportement ne nuise pas à la tranquillité. Les animaux sont interdits dans la piscine, aux aires de jeux et les blocs sanitaires. Le carnet de vaccinations et les certificats (rage obligatoire) doivent être à jour. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

#### 3.6 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur du camping, déposé à la préfecture, affiché à la réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande. Le non-respect de ce règlement de toute attitude irrespectueuse envers les autres résidents et/ou les installations du camping peuvent entraîner l'annulation immédiate de la réservation et un départ anticipé sans remboursement.

### Article 4 - Responsabilité

Le camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.

Le camping ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des promesses faites par ses employés ou des tiers lorsqu'il est évident qu'elles sont différentes des conditions générales de la présente brochure ou des conditions mentionnées dans les brochures des tiers responsables, sauf si ces promesses ont été confirmées par écrit par la direction.

### Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal d'Instance de Saint Dizier.

Toutes les descriptions, les tarifs et les périodes d'ouverture publiés dans les brochures précédentes sont annulés et remplacés par l'édition de la présente brochure. Malgré tout le soin apporté à l'élaboration de cette brochure, les éventuelles erreurs ou omissions ne sauraient engager la responsabilité du camping

**Article 6 – Litige** Pour régler vos litiges, dans un premier temps, vous devez nous adresser une réclamation écrite à AFMS La Forge de Sainte Marie 52230 Thonnance les moulins. Un mois après, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser au service de médiation MEDICYS simplement et gratuitement par voie électronique en déposant votre dossier sur [www.medicys-consommation.fr](http://www.medicys-consommation.fr),

ou par courrier simple (joindre votre email, votre téléphone et la réclamation écrite) à MEDICYS

73, Boulevard de Clichy  
75009 Paris.

# Règlement Intérieur Officiel Des Terrains de Camping Caravaning

## 1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

## 2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1° Le nom et les prénoms ;
- 2° La date et le lieu de naissance ;
- 3° La nationalité ;
- 4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

## 3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

## 4. Bureau d'accueil

Ouverture basse saison : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Ouverture haute saison : de 09h00 à 20h00

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

## 5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

## 6. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

## 7. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

## 8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

## 9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10km/h.

La circulation est autorisée de 07h30 à 22h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement à été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

## 10. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## 11. Sécurité

### a) Incendie.

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

### b) Vol.

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

## 12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## 13. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

## 14. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.